



Aux contribuables de la  
susdite municipalité

## ***AVIS PUBLIC D'ADOPTION ET D'ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT***

**Veillez prendre avis que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Valérien de Milton ont adopté, lors de la séance ordinaire du 04 mars 2013, un règlement portant le numéro 2013-73.**

**Ce règlement autorise la visite des immeubles et la délivrance de constats d'infraction concernant la prévention en matière d'incendie et abroge le règlement du même genre # 2012-56.**

**Toute personne intéressée à prendre connaissance du règlement 2013-73 n'aura qu'à se présenter aux heures et jours réguliers d'ouverture de mon bureau sis au 960 Chemin Milton à Saint-Valérien-de-Milton.**

**Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.**

**Donné à Saint-Valérien-de-Milton, ce 04 mars 2013.**

***Robert Leclerc, GMA  
Directeur général et  
Secrétaire-trésorier***